

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 7048

présenté par
Mme Goulet

ARTICLE 9

Après la première phrase de l'alinéa 1, insérer la phrase suivante :

« N'est pas concernée par la disposition précitée la distribution d'imprimés à visée politique, citoyenne ou institutionnelle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à exclure formellement du dispositif certains éléments distribués dans les boîtes-aux-lettres et notamment les publications institutionnelles (qui peuvent être sponsorisées) mais également les publications à visées politiques.